Beaupréau en Mauges

# Arrêté

**BEM_AT_2024_0673**

## Arrêté temporaire de circulation
## Travaux d'éffacement de Réseau

**RUE DE VRENNES (D146) (LA-CHAPELLE-DU-GENET),**

Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges,
**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,
**VU** le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1 et R. 417-10,
**VU** l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8ème partie, signalisation de temporaire,
**VU** le code de la route et notamment les articles R110-1, R110-2, R 110-3, R 411-5, R 411-8,R 411-25, R 415-6,,
**VU** la demande par laquelle **CEGELEC ANGERS INFRA - demeurant 14 avenue du Pin 49070 BEAUCOUZE représentée par Monsieur Benjamin ROY** - demande l'autorisation d'occuper temporairement le domaine public.,
**CONSIDÉRANT** que **DES TRAVAUX D'EFFACEMENT DE RESEAUX** rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, **du 09/09/2024 au 27/10/2024 RUE DE VRENNES (D146) (LA-CHAPELLE-DU-GENET),**

## ARRÊTE

**ARTICLE 1**
À compter du 09/09/2024 et jusqu'au 27/10/2024, les prescriptions suivantes s'appliquent RUE DE VRENNES (D146), de la RUE D'ANJOU jusqu'à la RUE DU CENTRE (D146) :

- La circulation des véhicules est interdite. Par dérogation, **cette disposition ne s'applique pas aux riverains.**
- Le stationnement des véhicules est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate ;

**ARTICLE 2**
À compter du 09/09/2024 et jusqu'au 27/10/2024, une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant : :

- RUE DE VRENNES (D146), de la RUE D'ANJOU jusqu'à la RUE DE VENDEE
- RUE DE LA FONTAINE , de la RUE DE VENDEE jusqu'à la RUE DU PONTEREAU
- RUE DU PONTEREAU, de la RUE DE LA FONTAINE jusqu'à la RUE DU PRE DE LA MARE
- RUE DES MAUGES (D146), de la RUE DU PRE DE LA MARE jusqu'à la RUE DU CENTRE (D146)

.

**ARTICLE 3 - SIGNALISATION**
La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, CEGELEC ANGERS INFRA -.

**ARTICLE 4 - CHARGES D'EXECUTION**
De l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Beaupréau-en-Mauges, le 29/08/2024
Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges

**Franck AUBIN**

MAIRIE DE BEAUPRÉAU-EN-MAUGES MAINE & LOIRE

Pour le maire empêché
Didier SAUVESTRE - 1er adjoint
Beaupréau-en-Mauges

Beaupréau en Mauges
Ville de Beaupréau-en-Mauges
2 rue Robert Schuman - CS10063
Beaupréau
49602 BEAUPRÉAU-EN-MAUGES CEDEX
T. 02 41 71 76 80 / F. 02 41 71 76 82
accueil@beaupreauenmauges.fr / Facebook

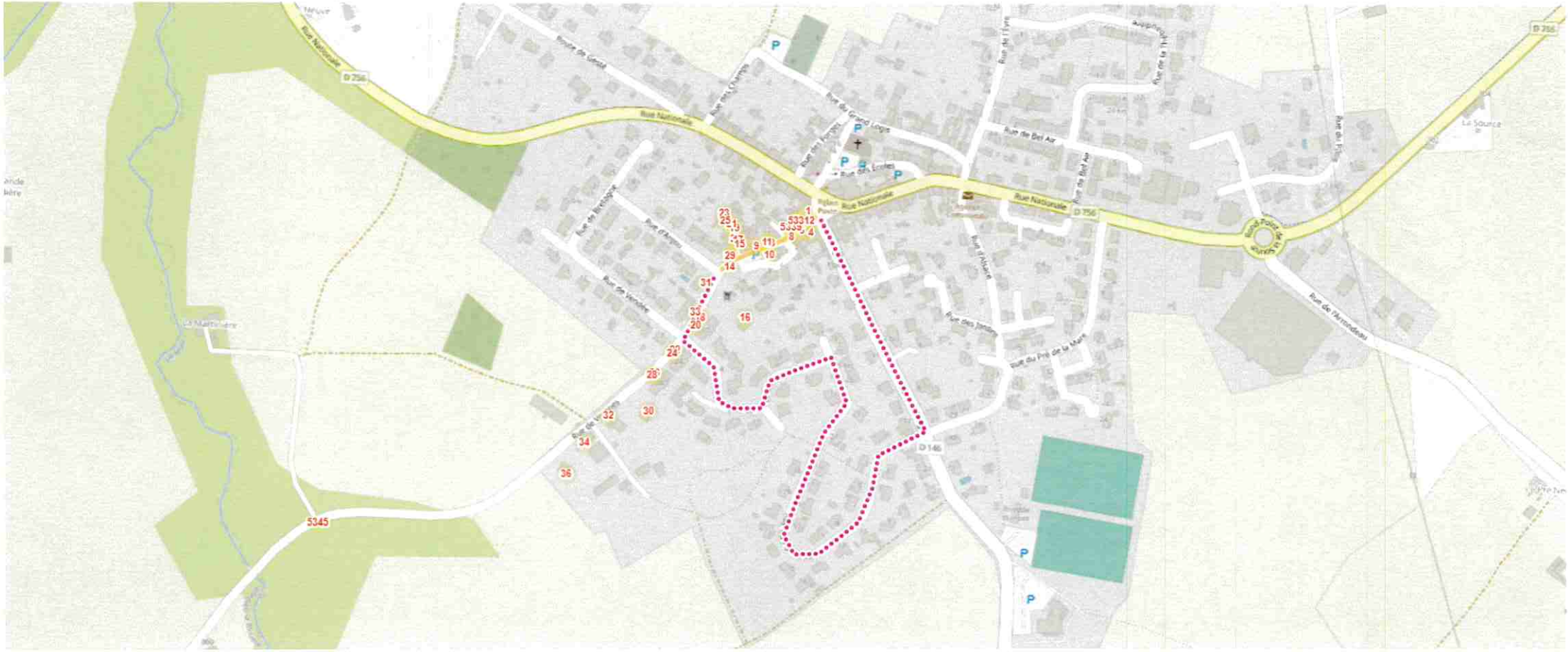
Rue Nationale
D 756
Route de Gesté
Rue des Lilas
Rue du Grand Logis
Rue de Bel Air
Rue de l'Yon
Rue de la Fontaine
Rue de Bretagne
Rue d'Anjou
Rue de Vendée
Rue d'Alsace
Rue des Jardins
Rue du Pré de la Mare
Rue de l'Avenir
Rue de l'Ormeau
Rond-Point de la Mairie
La Source
La Maltière
D 146
5345

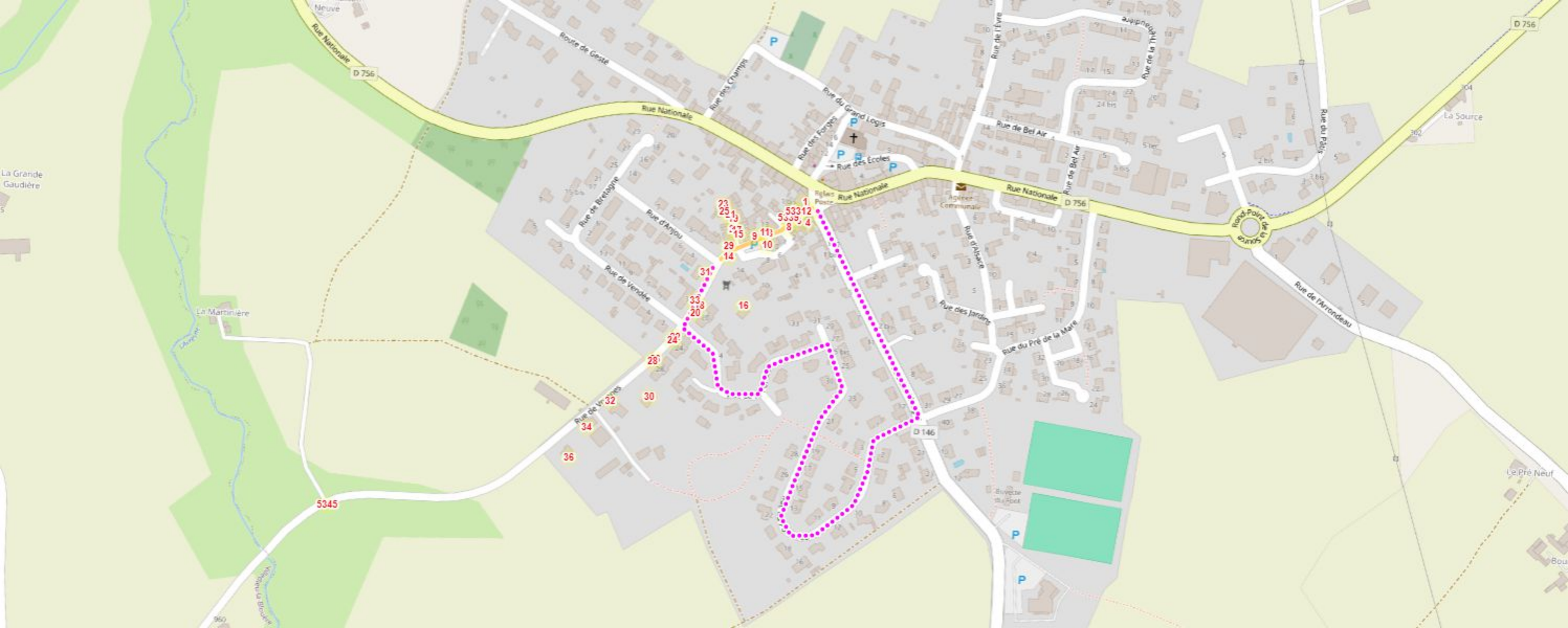
Rue Nationale
D 756
Route de Geste
Rue des Champs
Rue du Grand Logis
Rue des Forges
Rue des Ecoles
Rue de l'Yvre
Rue de la Thiaudière
Rue de Bel Air
Rue du Pâtis
La Source
Rue de Bretagne
Rue d'Anjou
Rue de Vendée
Rue de Vivarais
Rue d'Alsace
Rue des Jardins
Rue du Pré de la Mare
Rue de l'Arrondeau
Rond-Point de la Source
D 146
La Grande Gaudière
La Martinière
Le Pré Neuf
Eglise Paroissiale
Agence Communale
Buvette du Foot
5345